



12 جويلية 2019

إ.ع.ت.د 1102 / 2 / 1

12 102

مكتب الضبط المركزي

من المدير العام للتعاون الدولي
إلى السيد رئيس جامعة المنستير

التعميم ورتقيا
رئيس الجامعة
الإستاذ الهاجرى بالطاج صالح



الموضوع: حول الإعلان عن فتح باب الترشح لمنح الديوان الألماني للتبادل
"DAAD" بعنوان السنة الجامعية 2020-2021.

المرفقات: 5 إعلانات.

أتشرف بإعلامكم بأن الحكومة الألمانية تضع عن طريق الديوان الألماني للتبادل الأكاديمي
"DAAD" على ذمة الطلبة والمدرسين الجامعيين والباحثين التونسيين مجموعة من المنح بعنوان
السنة الجامعية 2020-2021.

ويشمل برنامج الديوان الألماني للتبادل الأكاديمي المذكور منح لإتمام شهادة الدكتوراه والانتفاع
بإقامات علمية بألمانيا ومتابعة دروس في اللغة والحضارة الألمانية ومنح دراسية في مجالات الفنون
والموسيقى والهندسة المعمارية كما يشمل دعوة للتونسيين الذين تحصلوا سابقا على منح الديوان
الألماني المذكور للانتفاع مجددا بإقامة قصيرة بألمانيا. وتجدر الإشارة إلى أن المنح في
الإعلانات المرفقة.

لذا يرجى التفضل بتعميم هذا العرض على المؤسسات الجامعية الراجعة إليكم بالنظر وموافقاتنا
بملفات الترشح حسب ما ورد بالإعلانات المرفقة، والسلام.

المدير العام للتعاون الدولي

مالك كشلاف





Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Séjours de recherche

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD », à la disposition des enseignants universitaires et chercheurs tunisiens, des bourses pour des séjours de recherche pour l'année universitaire 2020-2021.

Ces bourses d'une durée d'un à 3 mois seront accordées aux enseignants universitaires et chercheurs ayant soutenu leurs thèses pour effectuer un séjour de recherche et se perfectionner en Allemagne.

De plus informations sur les conditions d'admission sont disponibles sur le site web: <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/24823/index.html>

Les demandes de bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail: www.funding-guide.de avant le 31 Août 2019.

Une copie des dossiers de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère dans les délais. *✓*



Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Bourses de recherche

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants et des enseignants universitaires tunisiens, les bourses suivantes pour l'année universitaire 2020-2021.

1) Bourses d'un an

Ces bourses d'une durée de 7 à 10 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

2) Bourses de recherche à court-terme

Ces bourses d'une durée de 1 à 6 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

3) Bourses de recherche : Programmes doctoraux

Ces bourses d'une durée maximale de 04 ans seront accordées aux jeunes chercheurs qualifiés pour effectuer un doctorat d'une manière individuelle ou suivre un programme doctoral structuré dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

4) Bourses de recherche : Programmes doctoraux binationaux

Ces bourses d'une durée maximale de 02 ans seront accordées aux jeunes chercheurs et doctorants qualifiés pour effectuer une partie de leur recherche en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 31 Août 2019.

Une copie des dossiers de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale dans les délais. ✓



Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Réinvitation des anciens boursiers du DAAD

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » un programme de réinvitation pour les anciens boursiers d'une durée de 1 à 3 mois au maximum en Allemagne.

L'objectif de ce programme est de permettre aux anciens boursiers de mener des projets de recherche et de se perfectionner en Allemagne, ainsi que de maintenir des contacts dans le cadre du réseau mondial d'anciens élèves du DAAD.

De plus amples informations sur les conditions d'admission, sont disponibles sur le site web suivant:
<https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>

Les demandes ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 31 Août 2019.

Une copie des dossiers de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale dans les délais...



Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Séjours linguistiques et voyages d'études

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2020-2021:

1) Séjours linguistiques (cours d'été) en Allemagne

Ces bourses de cours d'été dans une université allemande sont destinées pour faire un séjour linguistique et de civilisation ainsi que des cours de langue professionnels proposés par des universités allemandes.

Elles sont accordées aux étudiants inscrits dans une université tunisienne en licence ou en mastère (ni en première année, ni en classe terminale) et ayant de bonnes connaissances en allemand (minimum niveau A2 en langue allemande).

Les demandes de bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 01 Décembre 2019.

2) Voyages d'études en Allemagne pour groupes d'étudiants

Les voyages d'études en Allemagne d'une durée de 7 à 12 jours sont destinés à des groupes d'étudiants tunisiens de toutes disciplines (entre 10 à 15 participants accompagnés par un enseignant universitaire). Ces groupes visiteront au moins 02 universités allemandes et participeront aux programmes académiques ainsi qu'aux programmes culturels qui peuvent être organisés les soirées et les week-ends.

Les demandes de bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 1^{er} Février, le 1^{er} Mai et le 1^{er} Novembre de chaque année.

Une copie des dossiers de candidature devra parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale dans les délais. *u*



Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Bourses d'études dans les domaines des arts, de la musique et de l'architecture

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2020-2021:

1) Bourses d'études dans le domaine de l'architecture

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : architecture, architecture d'intérieur, entretien des monuments, urbanisme/ construction des villes, planification régionale, architecture et planification des paysages.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 30 Septembre 2019.

2) Bourses d'études dans le domaine des beaux-arts

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : les beaux-arts, le design, la communication visuelle et film.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 30 Novembre 2019.

3) Bourses d'études dans le domaine des arts vivants

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline des arts vivants.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 31 Octobre 2019.

4) Bourses d'études dans le domaine de la musique

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline de la musique

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le 15 Octobre 2019.

De plus, les dossiers de candidature doivent être envoyés à la Direction Générale de la Coopération Internationale 15 jours avant les délais ci dessus indiqués afin de les envoyer au DAAD à Bonn.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>